

Les brèves

du président et du bureau



Conférence
des
Bâtonniers

31 juillet 2018

La Conférence avance :

- TASS, réforme de la Justice, AJ... : les discussions avec la Chancellerie se poursuivent
- Un point sur la date de départ de la prescription dans une action en responsabilité

Pas de trêve estivale pour les discussions avec la Chancellerie

Mesdames, Messieurs les Bâtonniers,

L'été bat son plein et **les discussions se sont poursuivies avec la Chancellerie jusqu'à la fin de ce mois de juillet.**

Les groupes de travail sur le projet de loi ont conservé leur rythme de réunions.

En ce qui concerne les décrets J21 nous essayons de convaincre la Chancellerie de renoncer ou réduire au maximum le nombre des cours d'appel concernées par le contentieux de Sécurité sociale.

Je vous ai adressé le 26 juillet le projet de décret* que nous avons reçu.

La rencontre avec les deux sénateurs rapporteurs du projet de loi justice au Sénat a été fructueuse et nous avons eu le sentiment que les préoccupations de la profession ont été particulièrement entendues par Yves Détraigne (sénateur Union centriste de la Marne) et François-Noël Buffet (sénateur Les Républicains du Rhône).

Mercredi 25, a été présenté, place Vendôme, un rapport des inspections du ministère de la Justice et du ministère de l'Economie et des finances sur l'aide juridictionnelle.

Vous trouverez ci-dessous les comptes-rendus synthétiques de l'ensemble de ces réunions.

Mais tout cela ne doit pas nous empêcher de prendre un peu de repos et profiter de la période estivale. **Le Bureau de la Conférence des Bâtonniers et moi-même vous souhaitons de bonnes vacances et un très bel été à tous.**

J.G.

La réforme de la Justice

Une synthèse sera faite au mois de septembre sur l'état d'avancement des travaux. En ce qui concerne le groupe de travail: « Territorialité et proximité », nous travaillons sur deux axes importants le premier concernant la rédaction du projet de loi d'habilitation, nous tentons d'obtenir une limitation du nombre de spécialités qui pourraient être réparties dans les différents tribunaux de grande instance lorsqu'ils sont plusieurs par département, ainsi que la consultation des bâtonniers et des



élus locaux lorsque les premiers présidents seraient amenés à faire des propositions de répartition. Nous travaillons, par ailleurs, à limiter au maximum le type d'affaires civiles et pénales qui pourrait faire l'objet de cette répartition.

Nous insistons toujours sur le fait que **chaque tribunal de grande instance doit être, de manière systématique, le seul point d'entrée** de l'ensemble des contentieux et des spécialités.

L'audition par Messieurs les sénateurs Yves Détraigne et François-Noël Buffet nous a permis indépendamment d'une bonne compréhension des problématiques de la profession d'avocat et de la défense des justiciables d'avoir un aperçu sur le calendrier législatif.

Il est probable que la loi ne soit pas votée avant la fin du 2019, **les décrets ne pouvant donc être pris que dans le courant de l'année 2020.**

L'application de J21 au TASS

Je vous ai transmis par courrier du 26 juillet le projet de décret désignant les tribunaux de grande instance et les cours d'appel compétents en matière de sécurité sociale*. En l'état de ce décret que nous essayons, encore, de faire évoluer, six cours d'appel seraient concernées.

L'aide juridictionnelle

Lors d'une réunion à la Chancellerie, le 25 juillet, une présentation du rapport nous a donc été faite. Se profilent des discussions, évidemment, sur le financement de l'aide juridictionnelle mais aussi sur l'extension des protocoles 91 de la matière civile et, à nouveau, la question des structures qui, sous l'autorité des ordres, seraient dédiées à la gestion de dossiers d'aide juridictionnelle.

Nous avons réclamé officiellement que le rapport, dit « rapport Thuau », de l'inspection nous soit communiqué car nous ne pouvons nous contenter d'une

présentation succincte.

Ceci étant, la Chancellerie nous a indiqué que le rapport Thuau n'était pas un rapport présentant les options préconisées, ou proposées, par la Chancellerie, mais qu'il s'agissait d'un rapport sur lequel travaillait la Chancellerie avant d'élaborer ses propres propositions.

Il s'agit d'un sujet qui concerne directement les ordres et les bâtonniers et auquel le Bureau de la Conférence reste particulièrement attaché.

Nous demandons solennellement et fermement la plus grande transparence sur le sujet.

Action en responsabilité : la SCB fait le point sur la date de départ de la prescription



Dans la dernière édition de sa lettre, la SCB revient sur ce que doit être le point de départ de la prescription dans une action en responsabilité.

Une analyse complète à retrouver dans ce dernier numéro* disponible sur le site de la Conférence.



...A noter dans vos tablettes

La Conférence des bâtonniers vous souhaite, à tous, un très bel été et de bonnes vacances et espère des retrouvailles dynamiques et studieuses

à l'occasion des universités d'été

qui se tiendront à Cabourg du 29 août au 1^{er} septembre et qui seront consacrées à l'Ordre sans stress.

[Consultation du programme, inscription et liste des hôtels, ici !](#)

* l'ensemble des éléments marqués d'un astérisque est disponible sur le site de la Conférence